

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10/12/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 6

Nombre de suffrages : 6

Date de convocation

03/12/2025

Date d'affichage

03/12/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

M. CORNUAU Albert, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. GABARD Alain, M. PASQUIER Michel

Etai(ent) excusé(s) :

Mme JOLY Véronique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CORNUAU Albert

Numéro interne de l'acte : D09_12_2025

Objet : D09_12_2025 - CCAS : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la demande d'aide financière pour le voyage scolaire de l'école « Notre Dame du Donjon » à Pouzauges, faite par la famille concernée,


Monsieur le Président propose, d'accorder une aide financière exceptionnelle pour le voyage scolaire d'un montant de 50 € pour l'enfant concerné.

Cette aide d'un montant total de 50 € sera versée directement à l'OGEC de l'école « Notre Dame du Donjon », à Pouzauges.

Le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, les propositions de Monsieur le Président.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Albert CORNUAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à SEVREMONT
Le Président, Jean-Louis ROY

